

RÈGLEMENT N° SQ-03-2014-03

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-03-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications concernant les virages à droite;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro SQ-03-2014-03 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Annexe « U » de l'article 9.1 dudit règlement doit être modifiée afin qu'il se lise comme suit :

« Interdiction de virage à droite au feu rouge sur le boulevard des Laurentides, direction nord/sud, à l'intersection du chemin de la Gare menant à la Ville de Saint-Sauveur ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Secrétaire-trésorier

ANNEXE « U »

INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE
(ARTICLE 9.1)

INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE SUR LE BOULEVARD DES LAURENTIDES, DIRECTION NORD/SUD, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA GARE MENANT À LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR.